

Mémoire pré budgétaire 2026-2027

Montréal, le 15 janvier 2026

Monsieur Éric Girard
Ministre des Finances
380, rue Saint-Antoine Ouest, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 3X7

Objet: Budget du Québec 2026-2027 — Consultations pré budgétaires

Monsieur le ministre des Finances,

L'économie québécoise traverse une période critique. Le PIB du Québec a reculé en février 2025 et sa cote de crédit a été abaissée de AA- à A+ — la première dévaluation en plus de 30 ans. Face à ces défis, le Québec doit adopter une stratégie économique audacieuse qui place l'innovation au centre de ses priorités.

Le budget 2025 constitue un premier pas encourageant. [Le CCI y a applaudi](#) les réformes du régime fiscal et les ajustements réglementaires favorisant les entreprises dont le siège social est établi au Québec. Toutefois, ces mesures risquent de rester insuffisantes si elles ne s'inscrivent pas dans une vision économique plus globale et ambitieuse.

La revitalisation de l'économie québécoise ne peut reposer uniquement sur des modifications fiscales. Notre objectif doit être d'accompagner les entreprises québécoises dans leur développement vers des organisations compétitives à l'échelle internationale — des entreprises qui maintiendront leur siège social ici, contribueront au trésor public et créeront des emplois de qualité au Québec.

Cette ambition nécessite une stratégie structurée autour de trois piliers : le soutien renforcé à la commercialisation, la réduction des obstacles à l'approvisionnement local et l'établissement de partenariats durables avec les chefs de file de l'innovation québécoise.

L'innovation et l'amélioration de la productivité sont les fondements de cette transformation. Sans elles, notre économie demeurera prisonnière d'un cycle de faible croissance, tributaire des subventions et vulnérable aux chocs externes. Le Québec dispose du talent et de l'ambition nécessaires; il lui manque un environnement politique véritablement aligné sur les besoins de croissance des entreprises.

Le budget 2025 a amorcé cette démarche. L'enjeu maintenant est de poursuivre résolument dans cette voie, en considérant ces mesures comme un point de départ plutôt qu'un aboutissement. Les innovateurs québécois sont prêts à contribuer à cet élan collectif — nous espérons que le gouvernement les rejoindra avec ambition dans son prochain budget.



Jean-François Harvey
Directeur pour le Québec
Conseil canadien des innovateurs
jfharvey@canadianinnovators.org

À propos du Conseil canadien des innovateurs

En septembre 2015, les dirigeants de *scale-ups* canadiennes ont fondé le Conseil canadien des innovateurs (CCI) pour faire entendre leur voix au cours du processus d'élaboration des politiques publiques. Depuis trop longtemps, les principes directeurs guidant la création d'emplois et la commercialisation au Canada ont été imposés par des sociétés multinationales étrangères et d'autres acteurs dont l'objectif principal ne consiste pas à générer de la richesse au Québec et au Canada. Aujourd'hui, le Conseil se compose de plus de 150 dirigeants, tous des experts et chefs de file en commercialisation dans les domaines des technologies de la santé, des écotechnologies, des technologies financières, de la cybersécurité et des technologies de l'information et de la communication. L'ensemble de nos membres sont des créateurs d'emplois, des investisseurs et des philanthropes.

Au Québec, nos 26 membres soutiennent plus de 5 000 emplois bien rémunérés et poursuivent leur expansion rapide tant au Québec qu'à l'international.

Apprenez-en davantage sur nos membres et nos initiatives au
www.canadianinnovators.org.

 **AlayaCare**

 **aptum**

 **Baylis**
MEDTECH

 **CONNECT&GO**

 **CLICK
& MORTAR**

 **coveo™**

 **Struxture**
DATA CENTERS

 **G:RO**

 **hopper**

 **KLEVER**
PROGRAMMATIC

 **LeddarTech™**
SOLVING CRITICAL SENSING, FUSION AND PERCEPTION CHALLENGES

 **lightspeed**

 **micrologic**

 **NAKISA**

 **PETAL**

 **pharma
science**

 **PLUSGRADE**

 **REPAIR**
THERAPEUTICS

 **QOHASH**

 **STINGRAY**

 **workleap**

Recommandations du CCI pour le budget 2025/2026 du Québec

Accès aux talents

- Maintenir la compétitivité des entreprises québécoises en peaufinant la loi 14 et en assurant l'accès aux services de francisation
- Abolir les quotas de certificat d'acceptation du Québec (CAQ) par établissement d'enseignement
- Mettre en place des mesures favorisant un meilleur arrimage entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail afin que les entreprises en expansion du Québec aient accès à la main-d'œuvre dont elles ont besoin

Accès aux capitaux

- Mettre en place des mesures afin de stimuler davantage les investissements en R&D par les entreprises québécoises
- Permettre aux entreprises technologiques québécoises d'émettre des actions accréditives
- Rendre le crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques (CDAE IA) plus généreux pour les entreprises ayant leur siège social au Québec

Accès aux clients

- Promouvoir le contenu local dans les approvisionnements gouvernementaux
- S'assurer de considérer les entreprises locales et leur expertise dans le projet de Dossier santé numérique (DSN)

Cadres du marché

- Favoriser la commercialisation de la propriété intellectuelle et sa rétention par les entreprises du Québec
- Développer une infrastructure numérique québécoise

Recommandations du CCI pour le budget 2025/2026 du Québec

Accès aux talents

La capacité à attirer les talents appropriés représente la clé de voûte de la réussite d'une entreprise. Il incombe donc au gouvernement du Québec de veiller à ce que ses orientations politiques facilitent les initiatives des entreprises québécoises les plus créatives dans leur quête pour recruter, développer et conserver une main-d'œuvre de premier plan.

1. Maintenir la compétitivité des entreprises québécoises en peaufinant la loi 14 et en assurant l'accès aux services de francisation.

Trois ans après son adoption, la loi 14 comporte toujours plusieurs angles morts problématiques pour les innovateurs québécois. Plusieurs dispositions de ce projet de loi sont entrées en vigueur plus tôt cet été, alors que de nombreux entrepreneurs ne comprennent toujours pas clairement ses implications. On continue d'avoir l'impression que la protection de la langue et le développement économique sont traités comme des priorités concurrentes, plutôt que comme des objectifs pouvant être poursuivis conjointement. Dans un marché plus compétitif que jamais, les innovateurs québécois ont besoin d'évoluer à l'intérieur d'un cadre réglementaire prévisible, qui limite les obstacles et qui encourage la prise de risques. La loi 14, dans son itération actuelle, impose au contraire un fardeau administratif supplémentaire aux entreprises.

Nous proposons les six recommandations suivantes :

- a. **Réduire les délais de traitement relatifs à l'article 51.1 de la Charte de la langue française.**
 - b. **Abroger l'obligation contenue dans l'article 55 de la Charte de la langue française d'offrir obligatoirement une version française d'un contrat d'adhésion.**
 - c. **Clarifier l'offre de formation et les ressources disponibles pour les entreprises relativement aux exigences de l'article 136 de la Charte de la langue française.**
 - d. **Allonger le délai d'enregistrement à l'OQLF pour une entreprise de 50 employés et plus de 6 mois à 1 an.**
 - e. **Développer des stratégies visant la promotion du français en milieu de travail pour les personnes immigrantes et travailler en alliance avec les employeurs afin d'offrir des cours de français dans le lieu de travail ou faciliter l'accès des travailleurs étrangers aux cours de français.**
 - f. **Revoir le délai pour communiquer avec l'État de 6 mois à 2 ans.**
- ### **2. Abolir les quotas de certificats d'acceptation du Québec (CAQ) par établissement d'enseignement**

Dans la dernière année, tant le gouvernement fédéral que le gouvernement du Québec ont mis en place des quotas afin de limiter le nombre d'étudiants étrangers au pays. Au Québec, le gouvernement Legault a mis en place des quotas de certificat d'acceptation du Québec (CAQ) délivrés par institution d'enseignement.

Le recteur de l'Université du Québec à Montréal, Stéphane Pallage, rapportait récemment que l'UQAM avait vu les demandes d'admission des étudiants étrangers baisser d'environ 39 % en seulement un an. En plus d'être très difficiles à gérer pour les universités, ces quotas envoient un message à l'étranger que le Québec veut moins d'étudiants internationaux.

Le Québec a longtemps été vu comme une terre d'accueil pour les grands chercheurs et les grands cerveaux internationaux. Les étudiants internationaux sont une richesse pour le Québec, tant au niveau économique que culturel. Les entreprises de chez nous font déjà face à une compétition féroce afin d'attirer les meilleurs talents chez elles. Le gouvernement devrait leur simplifier la vie plutôt que de leur mettre des bâtons dans les roues avec une mesure du genre.

Nous recommandons donc :

a. D'abolir les quotas sur les étudiants internationaux partout au Québec.

3. Mettre en place des mesures favorisant un meilleur arrimage entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail afin que les entreprises en expansion du Québec aient accès à la main d'œuvre dont ils ont besoin

Le secteur des nouvelles technologies se caractérise par une concurrence intense et un impératif d'innovation permanente. L'évolution technologique est si rapide que des étudiants en génie voient régulièrement certaines de leurs connaissances devenir obsolètes avant même l'obtention de leur diplôme. Face à cette réalité, il devient crucial de renforcer la collaboration entre les entreprises et nos établissements d'enseignement supérieur.

Les programmes coopératifs ont largement prouvé leur efficacité à cet égard. Ces initiatives, peu coûteuses et relativement simples à implanter, constituent un pont essentiel entre la théorie académique et la pratique industrielle. Il est temps de franchir une étape décisive en rendant ces programmes obligatoires dans toutes les formations liées au génie et aux technologies.

Les ajustements des frais de scolarité pour les étudiants étrangers dans nos établissements d'enseignement supérieur soulèvent des enjeux complexes. Nous reconnaissons pleinement les défis migratoires actuels et la nécessité de maintenir un équilibre pour

préserver l'accessibilité et la qualité de nos services publics, la capacité d'accueil du Québec n'étant pas illimitée.

Cependant, cette approche doit tenir compte d'une réalité économique pressante : les entreprises technologiques québécoises éprouvent déjà des difficultés majeures à recruter la main-d'œuvre nécessaire à leur expansion. Dans ce contexte, nous recommandons de :

- a. **Rendre obligatoire l'enseignement coopératif (programme COOP) dans les cégeps et les universités pour la formation reliée au génie et aux technologies**
- b. **Élargir l'exemption des droits de scolarité supplémentaires pour les étudiants étrangers inscrits dans un programme lié aux technologies de l'information et au génie dans un établissement situé sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.**

Accès aux capitaux

Les entreprises québécoises en démarrage et en expansion ont toujours eu accès à des bassins de capitaux moins importants que les entreprises de nos voisins du sud. Nos politiques doivent veiller à ce que les entreprises qui souhaitent se développer au Québec ne perdent pas d'opportunités d'investissement et qu'elles aient accès au capital dont elles ont besoin aux moments clés de leur développement.

4. Mettre en place des politiques incitatives afin de stimuler davantage les investissements en R&D par les entreprises québécoises

Malgré un important soutien gouvernemental, les investissements en recherche et développement par les entreprises du Québec représentent seulement 1,3 % du PIB, ce qui est largement en deçà de la moyenne des pays de l'OCDE, de l'Union européenne et du G7. En fait, les investissements en R&D par les entreprises québécoises ont décliné de manière substantielle au cours des 20 dernières années. Nos entreprises devraient dépenser 2 milliards \$ de plus par année afin de simplement revenir au niveau d'il y a 20 ans. Nous croyons qu'une partie de la solution réside dans l'instauration de mesures ciblées pour les entreprises ayant leur siège social au Québec et qui souhaitent poursuivre leur croissance ici. Nous recommandons donc de :

- a. **Mettre en place un programme de « prêts pardonnables », permettant l'exemption de remboursement si certaines conditions sont remplies, comme le maintien d'activités au Québec et/ou d'un certain seuil d'investissement en R&D.**
- b. **Imposer des pénalités en lien avec les incitatifs consentis, afin que les « mauvais élèves » aient à rembourser une partie du soutien**

gouvernemental reçu en cas de délocalisation ou de transfert de propriété intellectuelle à l'étranger.

5. Permettre aux entreprises technologiques québécoises d'émettre des actions accréditives

Tel que mentionné plus haut dans ce document, le cycle de développement d'une entreprise technologique est plus long que celui d'une entreprise « classique ». Dans le passé, le gouvernement a reconnu qu'il était plus coûteux de développer des entreprises dans certains secteurs, comme l'exploitation des ressources naturelles, par exemple. Comme il n'y a aucune certitude de découverte et de revenu, il est extrêmement difficile pour ces entreprises de se financer de façon traditionnelle par des emprunts bancaires. C'est une réalité très similaire à celle du secteur des nouvelles technologies, où il n'est pas rare de devoir attendre plus de dix ans avant qu'une entreprise puisse espérer atteindre la rentabilité. Il nous apparaît donc totalement logique de permettre aux entreprises technologiques d'émettre des actions accréditives afin de stimuler leur croissance et diversifier leur accès au capital.

6. Rendre le crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques (CDAE) plus généreux pour les entreprises ayant leur siège social au Québec

Le budget 2025 contenait plusieurs changements en matière de soutien à l'innovation au Québec, notamment la transformation du CDAE en CDAE IA, qui est maintenant exclusivement consacré au soutien d'activités en lien avec l'intelligence artificielle. Cela est une bonne nouvelle en soi considérant l'importance de ce secteur pour l'économie québécoise et l'innovation.

Un angle mort demeure néanmoins : la portion non-remboursable du crédit d'impôt a été augmentée à 30 % l'an dernier. Considérant que le cycle de développement d'une entreprise technologique est extrêmement lent, on se retrouve donc à priver nos entreprises en expansion de capital essentiel à leur développement. On crée également une compétition inégale, car les grandes entreprises étrangères peuvent facilement effectuer différentes manœuvres fiscales afin de bénéficier au maximum des différents programmes et crédits du Québec. Nous recommandons donc de :

- a. Rendre le crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques (CDAE IA) entièrement remboursable pour les entreprises ayant leur siège social au Québec.**

Accès aux clients

7. Promouvoir le contenu local dans les approvisionnements gouvernementaux.

Le Québec doit adopter une approche pangouvernementale qui facilite une plus grande participation des entreprises québécoises innovantes en réduisant le fardeau administratif et en augmentant la transparence du processus d'approvisionnement. L'obtention d'un contrat d'approvisionnement gouvernemental est l'outil de développement économique le plus puissant dont dispose le gouvernement. S'il est utilisé de manière stratégique, il peut répondre aux besoins du secteur public avec des solutions novatrices uniques, et également stimuler des secteurs clés et contribuer ainsi à soutenir la croissance économique.

Lorsqu'une entreprise québécoise obtient un contrat avec le gouvernement comme acheteur de biens et de services locaux, ce contrat est considéré comme un valideur majeur pour l'entreprise qui l'aidera à attirer des investisseurs et accélérer sa croissance sur les marchés internationaux. De plus, nous savons que les PME qui investissent en innovation améliorent leur performance économique à long terme, tant au niveau de leur croissance que de leurs revenus et de leur rentabilité. Sachant cela, il est impératif que le gouvernement utilise ses processus d'approvisionnement pour stimuler l'innovation davantage.

- a. Revoir la Loi sur les contrats des organismes publics afin que le plus bas prix conforme ne soit plus le critère principal d'évaluation dans l'octroi des contrats publics et s'assurer que le choix des soumissionnaires mise d'abord et avant tout sur la haute valeur ajoutée en matière de produits et services, incluant des critères de qualité, d'innovation, d'expertise et de durabilité des solutions proposées ainsi que la garantie sur les résultats.**
- b. Mettre en place un objectif d'approvisionnement ciblé pour les petites et moyennes entreprises.**
- c. Revoir les critères d'admissibilité afin de tenir compte de la réalité des entreprises technologiques.**
- d. Considérer les retombées économiques à court, moyen et long terme lors de l'octroi de contrats, en prenant en considérant les bénéfices pour l'économie québécoise.**

8. S'assurer de considérer les entreprises locales et leur expertise dans le projet de Dossier santé numérique (DSN)

Cela fait environ 1 an que Santé Québec déploie un projet pilote pour la mise en œuvre d'un système unique de dossiers électroniques dans tous les hôpitaux du Québec. L'idée de doter tous les Québécois d'un dossier santé numérique est fort louable et le Conseil canadien des innovateurs (CCI) appuie le gouvernement dans cette démarche. D'autres

juridictions ont effectué des transitions similaires au cours des dernières années et les [enjeux sous-jacents ont été bien documentés](#).

Dans ce contexte, le gouvernement aurait tout intérêt à s'appuyer sur l'expertise locale déjà en place et favoriser le déploiement d'un modèle hybride plutôt que de tout mettre entre les mains d'une multinationale étrangère. Le Québec compte déjà de nombreuses entreprises en technologies de la santé bien établies, intégrées à l'écosystème et connaissant les particularités du système de santé québécois. Ne pas tirer parti de ces connaissances serait une occasion manquée.

D'autres provinces comme l'Alberta et Terre-Neuve ont déjà mis en place ou sont en train de mettre en place des modèles hybrides par le biais d'ententes avec des entreprises locales et étrangères. Au CCI, nous sommes convaincus qu'il est possible de réussir le projet DSN tout en faisant une place importante aux entreprises de chez nous. Nous recommandons incidemment :

- a. Favoriser un modèle hybride pour la suite du contrat, incluant un quota d'entreprises québécoises avec leur siège social au Québec.**

Cadres du marché

9. Favoriser la commercialisation de la propriété intellectuelle et sa rétention par les entreprises du Québec

La propriété intellectuelle constitue le pilier de l'innovation moderne. Conjuguée aux données, elle représente l'un des actifs les plus stratégiques pour les entreprises technologiques et les économies nationales. Les géants technologiques mondiaux les plus performants ont d'ailleurs bâti leur succès sur des modèles d'affaires centrés sur la création et la valorisation de leur propriété intellectuelle. Or, malgré la qualité reconnue de nos institutions d'enseignement et l'excellence de notre bassin de talent, le Québec demeure en retrait sur ce plan. Cette situation n'est ni acceptable ni inévitable.

La création d'Axelys a marqué une avancée significative dans la bonne direction. Toutefois, des efforts soutenus demeurent nécessaires, particulièrement au sein de nos institutions d'enseignement supérieur. Compte tenu du financement public considérable dont bénéficient ces institutions, il apparaît légitime d'instaurer des mécanismes de reddition de comptes permettant d'évaluer rigoureusement la contribution de nos cégeps et universités à l'écosystème d'innovation québécois. Nous recommandons donc :

- a. D'instaurer des mécanismes de reddition de comptes auprès des établissements d'enseignement supérieur permettant d'évaluer leur**

contribution à l'innovation québécoise et à la commercialisation de propriété intellectuelle.

- b. Augmenter l'aide financière reliée à la PI au sein du Programme d'innovation du MEI pour mieux accompagner les entreprises dans la protection et la monétisation de leurs propriétés intellectuelles.**

10. Développer une infrastructure numérique québécoise

Aujourd'hui, nos données les plus sensibles — transactions bancaires, dossiers médicaux et communications — sont majoritairement stockées sur des serveurs « dans le nuage ». Face à cette réalité, le Québec doit protéger la vie privée de ses citoyens et les intérêts de ses entreprises contre des lois étrangères de plus en plus intrusives, notamment la Loi Cloud américaine. Cette législation autorise le gouvernement des États-Unis à consulter toutes les données hébergées par des entreprises américaines, peu importe où ces serveurs se trouvent dans le monde. Par ailleurs, notre économie reste vulnérable : les géants technologiques américains pourraient restreindre l'accès à leurs services à la suite de décisions politiques ou commerciales, mettant en péril nos activités économiques.

Le Québec a l'opportunité et la responsabilité de devenir un chef de file en matière de protection des données et de création de valeur pour ses entreprises. Pour y arriver, la province doit collaborer avec l'industrie pour continuer de bâtir des capacités de calcul en intelligence artificielle et soutenir le développement des centres de données à grande échelle. De plus, en développant l'infrastructure et l'expertise nécessaires pour gérer des systèmes de calcul avancés et spécialisés, le Québec renforcera son attractivité auprès des grands développeurs de centres de données.

Le Québec doit maintenir la compatibilité de ses systèmes d'IA avec les standards internationaux tout en évitant de dépendre d'un seul fournisseur ou pays. Sans une stratégie claire et concertée, il risque de prendre un retard insurmontable face aux autres juridictions. Cela passe par des investissements soutenus dans nos entreprises technologiques, une priorité accordée aux fournisseurs locaux, et l'établissement d'objectifs clairs pour l'adoption de services québécois. Nous recommandons donc de :

- a. Revoir les processus d'approvisionnement afin de favoriser les services informatiques d'entreprises québécoises, surtout pour les données sensibles comme celles de la santé et des services publics.**
- b. Développer une stratégie d'IA indépendante favorisant le développement de l'industrie locale et permettant d'améliorer la commercialisation et l'adoption de solutions québécoises.**
- c. Instaurer un critère de souveraineté numérique dans les appels d'offres pour que nos données sensibles demeurent au Québec.**

Conclusion

Ce que nous demandons au nom de tous les dirigeants du Québec est simple : unissons nos efforts pour bâtir un Québec plus fort. Nous recommandons que votre gouvernement mette au point une procédure permettant aux leaders de la communauté des entreprises technologiques en expansion de collaborer étroitement avec votre ministère, le bureau du premier ministre et les principaux ministères économiques pour discuter des obstacles et des difficultés auxquels font face les sociétés de technologie en expansion de chez nous.

Un constat est clair parmi nos membres : ils sont fiers de faire des affaires au Québec et fiers de l'héritage unique de la province. La vaste majorité font une promotion active du français au sein de leur entreprise et favorisent son usage à tous les niveaux. Ils veulent contribuer à l'intégration d'immigrants à notre tissu social et à la construction d'une société prospère et francophone. Ils ont cependant l'impression que le gouvernement ne comprend pas la réalité avec laquelle ils doivent composer et qu'ils partent avec « deux prises contre eux » face à leurs compétiteurs canadiens et internationaux. En travaillant ensemble, on peut faire du Québec un véritable eldorado de l'Amérique du Nord.